

DÉCRET N° 2018- 030 du 31 janvier 2018

portant nomination du Lieutenant-Colonel
Stéphane Arcadius N'DAH N'PO en qualité de
Directeur de la Sécurité au Ministère de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 décembre 2017,

D É C R È T E :

Article premier

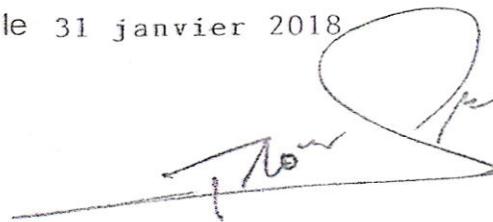
Le Lieutenant-Colonel Stéphane Arcadius N'DAH M'PO est nommé Directeur de la Sécurité.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

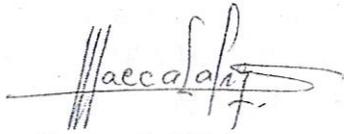
Fait à Cotonou, le 31 janvier 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



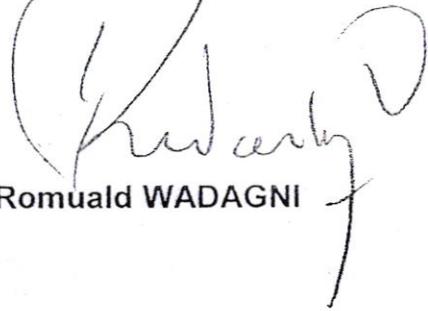
Patrice TALON

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MISP 2 MEF 2 AUTRES MINISTERES 20 SGG 4 INTERESSE 1 JORB 1.-